

CHARTRE DE BIEN-TRAITANCE EN EHPAD



Cette charte est issue d'un travail de réflexion collective qui entre dans le cadre du projet de vie institutionnel.

Les professionnels, une résidente présidente du Conseil de la Vie Sociale et une représentante des familles ont participé à son élaboration, au travers de groupes de travail initiés en décembre 2024.

Cette charte est un support dans la réflexion et le partage des principes professionnels retrouvés dans la charte des valeurs du Centre Hospitalier de Clermont.

Pour la bien-traitance de chaque résident de l'EHPAD, nous nous engageons à développer et à faire vivre les valeurs et les démarches suivantes :

1. Promouvoir ses droits fondamentaux et ses libertés individuelles
2. Réaliser un accueil personnalisé, chaleureux dans un climat de sérénité pour lui et son entourage
3. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement

4. Lui garantir d'être coauteur de son projet d'accompagnement personnalisé en prenant en compte sa liberté de choix et ses décisions
5. Garantir une prise en charge pluridisciplinaire tenant compte de ses habitudes de vie et les ajuster en fonction de l'évolution de son autonomie
6. Assurer que son environnement matériel soit respecté par toute personne entrant dans sa chambre

7. L'accompagner avec la mise en place d'un référent
8. Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique et/ou morale
9. Mettre en place des thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses en favorisant son bien-être physique et psychique

10. Garantir une prise en charge médicale et soignante conforme aux bonnes pratiques et recommandations
11. Accompagner avec bienveillance la famille et les proches
12. Permettre l'accès aux cultes tout en respectant les principes de neutralité du service public et de laïcité